

Le jeudi 5 octobre 2017, à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de Madame COURCOT, le Maire.

**Etaient présents :**

M. HERRERO, M. BLONDEL, Mme SOUZEAU, Mme BASILLE, Mme BERTRANDIE (arrivée en cours de séance), Mme BESNIER, Mme BUNEL, Mme DELAUNAY, M. LANGELLIER (arrivé en cours de séance) M. LEMAITRE, M. ROUSSELIN, M. SIDOINE.

**Etaient absents/excusés :**

-

**Désignation d'un secrétaire :**

Mme BASILLE

**Rappel de l'ordre du jour :**

Approbation du PV du 11 juillet 2017

1. SDE76 – Demande d'adhésion de la commune de Neufchâtel en Bray
2. SDE76 – Effacement de réseaux et éclairage public Rue des Deux Hameaux
3. SDE76 – Renforcement Rue des Deux Hameaux et Route du Beau Soleil
4. Finances – Admissions en Non-Valeur
5. Finances – Décision Modificative n°2
6. Finances – Indemnité receveur
7. Personnel Communal – Contrat d'assurance collective : mise en concurrence par le CDG76
8. Personnel Communal – Primes annuelles
9. Ecole / TAP – Facturation à Raffetot de l'année scolaire 2016-2017

Questions ajoutées sur table :

10. Travaux – Remplacement des chaudières « maternelles » et « coiffeur »
11. Garderie – tarifs 2017/2018

Informations et questions diverses

**Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juin 2017**

Madame le Maire demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la dernière séance.  
Pas d'observations. Approuvé à l'unanimité.

**1. SDE76 – Demande d'adhésion de la commune de Neufchâtel en Bray**

Madame le Maire explique que la commune de Neufchâtel en Bray souhaite :

- adhérer au SDE76 pour la totalité de son territoire, y compris l'écart géographique pour lequel elle adhère déjà,
  - transférer au SDE76 le contrat de distribution électrique, les redevances du contrat de concession, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique,
  - conserver le produit de la TCCFE à partir de l'adhésion, possibilité ouverte par la délibération 2016-09 qui fixe les taux de subvention réduits correspondants que ladite commune a acceptés,
- Cette adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises.

Chaque adhérent dispose d'un délai de trois mois à compter du 4 septembre 2017 pour se prononcer sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE).

Il est proposé :

- d'accepter l'adhésion de la commune de Neufchâtel-en-Bray au SDE76 pour les compétences précédemment citées (électricité, éclairage public et activités connexes) sauf le gaz.

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

## **2. SDE76 – Effacement de réseaux et éclairage public Rue des Deux Hameaux**

Le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-Eff+EP-2016-0-76468-7214 et désigné « rue des 2 Hameaux (version 1.1) » est estimé à 165 495.90 € TTC. La commune participera à hauteur de 60 487.04 € TTC.

Il est proposé :

- d'adopter le projet
- d'inscrire la dépense d'investissement
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

*Madame le Maire précise que l'investissement total pour la rue des deux Hameaux est estimé à plus de 300 000 €. Il comprend l'effacement et le renforcement de réseaux, l'éclairage public, la voirie et l'écoulement des eaux pluviales. Nous devrions obtenir le soutien de Caux Seine Agglo, cette opération est inscrite dans le PPI Voirie (Programme Pluriannuel d'Investissement) de l'intercommunalité.*

## **3. SDE76 – Renforcement Rue des Deux Hameaux et Route du Beau Soleil**

Le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire Projet-Renfo 2017-0-76468-7707 et désigné « rue des 2 Hameaux et route du Beau Soleil (version 1.1) » est estimé à 66 600,00 € TTC. La commune participera à hauteur de 4 950 € TTC.

Il est proposé :

- d'adopter le projet
- d'inscrire la dépense d'investissement
- de demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

## **4. Finances – Admissions en Non-Valeur**

Madame Le Maire informe le Conseil que Monsieur le trésorier municipal de Bolbec a transmis un état de demande d'admissions en non-valeur. Il correspond à des titres des exercices 2008 à 2016. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la commune de les admettre en non-valeur. Ces 7 états se déclinent comme suit :

2008 : 0.28 € Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

2009 : 76.95 € Poursuites sans effet

142.50 € Poursuites sans effet

82.57 € Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

2010 : 150.80 € Poursuites sans effet

95.70 € Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

2016 : 93.00 € Poursuites sans effet

Total : 641,80 €

Il est proposé :

- d'admettre en non-valeur la liste présentée ci-dessus, pour un total de 641,80 €,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

**5. Finances – Décision Modificative n°2**

Lors du vote du budget, le 6 avril 2017, des crédits ont été inscrits au sein des sections de fonctionnement et d'investissement.

Il s'avère nécessaire d'ajuster les crédits prévus en fonction du montant :

- des travaux d'accès à la Poste,
- de la « Livraison à Soi-Même » nécessaire dans le cadre de la construction des 5 maisons de la Résidence des Prés,
- des écritures d'ordres relatives à la remise d'ouvrage des travaux SDE,
- du reversement d'une partie de la Taxe d'Aménagement à Caux Seine Agglo,
- des admissions en non-valeur.

Il est proposé :

- d'approuver la décision modificative suivante :

<b>INVESTISSEMENT</b>				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
041	21538	Autres réseaux	54 000 €	
041	21534	Réseaux d'électrification	164 000 €	
041	13258	Subventions d'équipement non transférables		112 500 €
041	238	Avances versées sur commandes d'immo. corporelles		105 500 €
Ordre Mixte	21318	Autres bâtiments publics	38 000 €	
020	020	Dépenses imprévues	- 22 000 €	
10	10226	Taxe d'aménagement	3 000 €	
10	10226	Taxe d'aménagement		5 000 €
21	2116	Immobilisations corporelles	- 4 000 €	
21	2131	Bâtiments publics	- 10 000 €	
21	2135	Installations générales, agencements, aménagements	10 000 €	
21	2188	Immobilisations corporelles	- 10 000 €	
<b>TOTAL</b>			<b>223 000 €</b>	<b>223 000 €</b>

<b>FONCTIONNEMENT</b>				
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
65	6541	Créances admises en non-valeur	642 €	
65	6574	Subventions de fonctionnement	- 642 €	
<b>TOTAL</b>			<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

**6. Finances – Indemnité receveur**

Madame Le Maire informe les membres du Conseil que Madame Marie-José VISCO, receveur de Bolbec a quitté ses fonctions au 31 août 2017, et qu'elle a adressé à la commune son relevé d'indemnités de conseil et gestion de l'année 2017 sur la base de 240 jours. Il est proposé de lui verser ses indemnités.

Elle a été remplacée par Monsieur Michel GERARD. Il convient de fixer le taux de rémunération du nouveau receveur à compter du 1er septembre 2017. Comme pour les précédents receveurs, il est proposé de fixer son taux de rémunération à 100%.

Il est proposé :

- de verser l'indemnité 2017 à Madame Marie-José VISCO sur la base de 240 jours en 2017,
- de fixer le taux de rémunération du nouveau receveur d'indemnités de conseil et gestion de l'année 2017, Monsieur Michel GERARD, à 100 % à la date de sa prise de poste, soit le 1er septembre 2017.

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

### **7. Personnel Communal – Contrat d'assurance collective : mise en concurrence par le CDG76**

Madame Le Maire expose l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents de la Fonction Publique Territoriale, et rappelle que le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Il est proposé :

- d'adopter le principe du recours à un contrat d'assurance des risques statutaires et charge le Centre de Gestion de la Seine-Maritime de souscrire pour le compte de la Commune
- d'autoriser Madame le Maire à signer les contrats en résultant

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

### **8. Personnel Communal – Primes annuelles**

Le personnel de la Commune bénéficie tous les ans d'une prime dite de « fin d'année ». Le crédit global maximum alloué aux primes de fin d'année est de 5 000 €.

Il est proposé :

- d'attribuer les primes de fin d'année 2017 pour un montant maximum global de 5 000 €
- de charger la commission du personnel de se réunir pour attribuer les primes par agent

➔ Vote : 11 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

### **9. Ecole / TAP – Facturation à Raffetot de l'année scolaire 2016-2017**

Le calcul du coût d'un élève Raffetotais pour l'année scolaire 2016-2017 a été réalisé de manière à pouvoir arrêter le montant à facturer.

Pour les frais scolaires ce montant s'élève à 803.18 €. Pour les frais périscolaires (TAP) il est de 126.36€.

41 enfants de Raffetot ont fréquenté l'école de Nointot, pour un total à facturer arrondi de 32 930 €.

29 enfants ont participé aux TAP, pour un total à facturer arrondi de 3 665 €.

Soit un total général de 36 595 €.

Il est proposé :

- d'approuver les montants et d'autoriser Madame le Maire à facturer à la commune de Raffetot

➔ Vote : 12 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

### **10. Remplacement des chaudières « maternelles » et « coiffeur », et demandes de subventions**

Madame Le Maire informe le Conseil que des travaux de remplacement des chaudières gaz dans le bloc « maternelles » et dans le local « coiffeur » sont à prévoir. Les travaux consistent en la dépose des chaudières existantes qui deviennent vétustes, et la repose d'une chaudière à condensation 25 KWA gaz propane pour les maternelles et une chaudière électrique pour le coiffeur.

Le coût prévisionnel des travaux n'est pas encore chiffré, les devis sont en cours.

Il est proposé :

- d'autoriser Mme Le Maire à remplacer les chaudières, et à passer commande auprès du/des fournisseur(s) ayant les devis les plus compétitifs,
- d'autoriser Mme Le Maire à solliciter auprès de tous les financeurs potentiels, et aux taux maximum, des subventions.

➔ Vote : 13 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

### **11. Tarifs garderie – modification partielle de la délibération 2017/19 du 01/06/2017**

Madame Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster la délibération 2017/19 du 1er juin 2017 concernant les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2017/2018.

En effet, la prestation étant facturée au quart d'heure, les tarifs sont les suivants :

Garderie : 0,78 € le quart d'heure (soit 3,12 € l'heure).

Il est proposé :

- de fixer les tarifs de garderie pour l'année scolaire 2017/2018, à compter du 4 septembre 2017, comme suit : 0,78€ le quart d'heure, soit 3,12 € l'heure.

➔ Vote : 13 voix pour, 0 vote contre, 0 abstention.

### **Questions et informations diverses**

- Contrairement à de nombreux services publics, La Commune a obtenu, in extrémis, le renouvellement de 2 contrats aidés :
  - Renouvellement de 2 ans pour l'agent d'entretien et de surveillance à l'école
  - Renouvellement d'1 an pour l'agent des espaces verts
- La commune accueille des stagiaires
  - 1 lycéenne en bac pro « gestion-administration » est actuellement en stage à la mairie,
  - 1 lycéenne en bac pro « Accompagnement Soins et Services à la Personne » sera en stage auprès des enfants de 1<sup>ère</sup> année de maternelle en décembre, et à la cantine en juin 2018
- Les effectifs de l'école sont en hausse à la rentrée : 191 élèves, contre 184 l'an dernier
- Des travaux ont été réalisés cet été dans une des classes de CM1-CM2. Madame le Maire remercie vivement les Conseillers Municipaux pour leur investissement. L'institutrice est ravie du résultat.
- Les travaux de mise aux normes du stade sont terminés : rampes, filets pare-ballons, abris de touche, barre de fermeture coulissante pour l'accès pompiers.
- Les travaux au cimetière sont terminés : jardin du souvenir, placette, columbarium et ossuaire.
- L'accès Personne Mobilité Réduite (PMR) est terminé à la Poste. Le marquage de la place de stationnement PMR est également réalisé.

*Monsieur Sidoine fait remarquer que la seconde place de stationnement PMR à la salle polyvalente n'est toujours pas marquée.*

*Monsieur Blondel lui indique que le marquage est prévu.*

- Les travaux au lotissement des Hêtres sont en cours de réalisation. Ils consistent en la mise en place de l'éclairage public, la mise aux normes et l'entretien du bassin de rétention, et le revêtement de la chaussée. Les travaux sont à la charge du lotisseur, de la CVS pour une partie, et d'une entreprise privée ayant abimé la chaussée existante pour la dernière partie. La commune contactera le SDIS76 à la fin des travaux de mise aux normes du bassin pour vérifier la conformité de celui-ci.

De plus, la Commune profite de la présence de l'entreprise effectuant le revêtement pour faire réaliser l'enrobé sur le trottoir de l'impasse des Hêtres, là où se trouvaient précédemment des galets.

Par ailleurs, il était convenu, lors du Conseil Municipal du 26/11/2015 que le panneau « sens interdit » retiré dans l'attente du revêtement de la chaussée, serait remis dès la fin des travaux. Or, depuis novembre 2015, date de retrait du panneau, la circulation a l'air de s'effectuer correctement, même sans le sens interdit. Madame le Maire propose donc d'organiser une « réunion de quartier », afin de proposer plusieurs scénarii possibles sur le sens de circulation aux habitants et de les faire voter pour le projet qui leur conviendra le mieux.

*Monsieur Langellier propose d'envoyer un questionnaire afin que tous riverains concernés par ce sens de circulation puissent s'exprimer, car tous ne pourront pas forcément assister à la réunion.*

*Madame Courcot souhaite plutôt les rencontrer afin de connaître leur ressenti et de prendre en compte leurs remarques.*

Madame le Maire précise qu'elle conviera les gardes-champêtres à cette rencontre, afin de veiller à respecter la législation en vigueur en matière de signalisation routière.

- La législation en matière de défense incendie a évolué cette année. Aucune nouvelle construction ne sera acceptée s'il n'y a pas de borne incendie à moins de 200 mètres de la parcelle. Ceci implique que la quasi-totalité des nouvelles demandes de Certificat d'Urbanisme Opérationnel (Cub) ou Permis de Construire (PC) reviennent négatifs du service instructeur.

L'administré qui souhaiterait par exemple installer un équipement type « bâche » ou « bassin » sur sa parcelle ne pourrait même pas, cette solution n'est pas acceptable.

De plus le réseau d'eau de la commune a un diamètre inférieur à 100, ce qui implique qu'il n'y a pas assez de pression, et que l'installation de borne incendie est par conséquent compliquée. La commune sera très certainement contrainte d'ici peu à prévoir un budget pour l'installation de « bâches » de réserve d'eau. L'installation d'un tel équipement est estimée à environ 30 000 €

- Certains administrés sont intéressés pour acquérir une partie des terrains appartenant à la SANEF, route de Bernières. Cette zone a été classée « NL » car la commune avait pour potentiel projet d'installer un espace de Loisirs. Il est proposé de faire part à la SANEF de notre accord pour que les propriétaires en question, qui entretiennent d'ailleurs une partie des terrains depuis des années, puissent les acquérir. Il ne s'agit que de quelques milliers de m<sup>2</sup> sur les hectares disponibles. Le Conseil donne son accord.

- La vente de la maison 9 route de l'école aura lieu le 10 novembre 2017. Rendez-vous est pris chez Maître LAPERCHE à Bolbec.

- Le poissonnier qui venait sur le petit marché le jeudi matin ne viendra plus, faute de clients. Il continue à faire sa tournée en porte à porte auprès de ses clients récurrents.

Dates à retenir :

- Repas des anciens : 15 octobre 2017
- Vœux de Madame le Maire : 13 janvier 2018
- Conseil d'Administration CCAS : 26 octobre 2017 à 18h00
- Commission Communication : 12 octobre 2017 à 18h00
- Commission Personnel : 9 novembre 2017 à 18h30
- Commission Cimetière : 16 novembre 2017 à 18h00

La séance est levée à 20h00

Le Maire,

C. COURCOT